

Résidences sociale jeunes – FJT à GAP & LDJE à L'ARGENTIERE

Porteur de l'action

Association Bâtir
73 Boulevard G. Pompidou
05000 GAP

Intervenants

NOM : Charlotte Mathieu / Coralie Albert / Coline Voiron

☎ : 04 92 40 24 00 / 04 92 24 26 50

✉ : charlotte.mathieu@fjtgap.com /

coralie.albert@fjtgap.com / coline.voiron@ldje.com

PUBLIC CONCERNE

L'association Bâtir accompagne et apporte des solutions de logement aux jeunes âgés de 16 à 25 ans (voire jusqu'à 30 ans) sur le territoire des Hautes Alpes.

MISSION

Permettre à la jeunesse de trouver sa place et gagner en autonomie grâce à un logement serein, gage nécessaire à la construction de son avenir professionnel.

OBJECTIFS

Accueillir et loger temporairement les jeunes dans le cadre de leur parcours professionnel et favoriser l'accès à l'autonomie.

DESCRIPTION DE L'ACTION

L'association Bâtir gère deux résidences sociales jeunes : le FJT à Gap et le LDJE à l'Argentière-La-Bessée. Elle propose des solutions de logements entièrement meublées et équipées ainsi que des services annexes pour les jeunes de 16 à 25 ans (voire 30 ans sur dérogation). L'équipe socio-éducative veille et accompagne les jeunes en tout temps, 7j/7, 24h/24. Elle facilite l'accès à l'autonomie par le logement. L'accompagnement réalisé se construit autour de rendez-vous individuels avec des travailleurs sociaux (démarches administratives, gestion du logement, du budget, emploi...) et autour de temps collectifs formels (animation, repas, jeux...) et informels (buanderie, cuisine des résidents, espace de coworking...).

L'accueil en résidence sociale jeunes marque un point d'étape dans le parcours professionnel et résidentiel des jeunes.

PROFESSIONNELS IMPLIQUES

- Professionnels de direction & cadres dans la gestion des résidences
- Travailleurs sociaux pour l'accompagnement et le suivi des jeunes
- animateurs pour l'accompagnement & la vie collective
- Veilleurs de nuit
- Personnel d'entretien
- Partenaires

DUREE DE L'ACTION

Les résidents signent un contrat de résidence d'un mois tacitement reconductible tous les mois. Il n'y a pas de limite de durée de l'accueil dans la mesure où les jeunes répondent aux critères d'entrée en résidence sociale jeunes.

PROCEDURE D'ORIENTATION

Orientation de la personne vers la résidence sociale par le travailleur social via le SIAO (diagnostic social),
Dépôt d'un dossier de demande de logement,
Rencontre préalable entre la personne et l'équipe.

CAPACITE ET LIEU DE REALISATION

118 places dans la résidence de Gap, au 73 Bd G. Pompidou et 25 places dans la résidence du Logis des Jeunes des Ecrins à l'Argentière-la-Bessée, au 56 Av C. De Gaulle.

ASPECT FINANCIER

La participation financière du bénéficiaire :

est sollicitée

est obligatoire

participation fixe

en fonction des ressources

ne conditionne pas l'entrée

Ouverture des droits de l'APL : oui, dès le premier mois (l'association Bâtir étant un organisme agréé)

non